

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
02 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le huit décembre, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

VILLE DE MAHINA
 N° 1215 / 00361
 DATE D'AFFICHAGE
 Expéditeur : Ref :
 Date :
02 décembre 2015

DATE DE SEANCE
08 décembre 2015

DCAP B. EC/Elect
 B. Soc
 B. Santé
 B. Socl
 B. Anin
 B. O
 B. Ent/Empicl
 B. Culture
 B. Artisanat

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	19
Procuration	10
Votants	29
Abstention	00
Suffrage exprimé	29
POUR	29
CONTRE	00

Subdivision Administrative des lies du Vent
ARRIVÉE LE
11 DEC. 2015
 N° / 10 V

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 ^{ème} Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	3 ^{ème} Adjoint		X	TEUIRA Damas Maire
COJAN Marie-Pauline	4 ^{ème} Adjoint	X		
YEE ON Léonce	5 ^{ème} Adjoint	X		
OOPA Vaïora	6 ^{ème} Adjoint		X	
VERO Jacki	7 ^{ème} Adjoint	X		
WONG Célestine	8 ^{ème} Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} Adjoint	X		
PAOFAI Marie	Conseillère M		X	VERO Jacki, Conseiller Municipal
IZAL Yves	Conseiller M		X	FRITCH Edgard Conseiller Municipal
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M		X	FAUA Tenuhiarii 2ème Adjointe au Maire
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M		X	OPUTU Lorna, Conseillère Municipale
OPUTU Lorna	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M		X	YEE ON Léonce 5ème Adjoint au Maire
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X	FRITCH Frédéric 1er Adjoint au Maire
GOODING Orama	Conseillère M		X	AFO Warren Conseiller Municipal
TEIPOARII Gloria	Conseillère M		X	
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	LUCAS Lucie Conseillère Municipale
MATITAI Joe	Conseiller M		X	COJAN Marie-Pauline Conseillère Municipale
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M		X	
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

**Approuvant le
projet « Remise en
état du plateau de
FAREROI »**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 13

Madame COJAN Marie-Pauline, 4^{ème} Adjointe au Maire a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu le contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete signé le 30 mai 2015 ;
- Vu le budget de la Ville de Mahina ;
- Vu la décision favorable du comité de programmation du Contrat de ville en date du 24/09/2015
- Vu la note de présentation du projet,

EN SA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

ADOPTE

Article 1er : Le dossier technique du projet « *REMISE EN ETAT DU PLATEAU DE FAREROI* » et son plan de financement.

Article 2 : Le plan de financement est défini comme suit :

Partenaires	Montant	Taux
Total	2.600.000	100%
Contrat de ville	1.560.000	60%
Fonds propres	1.040.000	40%

Article 3 : Habilité le Maire à signer la convention de financement correspondante ainsi que tout acte à intervenir pour régler les conditions de versement de la subvention ainsi que de tout autre document relatif à cette opération.

Article 4 : La dépense y afférente est imputable au chapitre 20, article 2031.

Article 5 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Trésorier des Îles Du Vent, des Archipels et des îles Australes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.


Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision
administrative
le 11/12/2015
et affichage le 11/12/2015

Le Maire

Damas TEUIRA

Fait et délibéré le 08 décembre 2015.
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire

Damas TEUIRA
Polynésie Française

Rapport de présentation

Le projet consiste à la remise en état du plateau sportif de Fareroi. En effet, le terrain existant fait apparaître des signes de dégradations dus à l'usure et au manque de gestion par la commune et par les habitants eux-mêmes.

Il s'agit dans un premier temps, de remettre en état l'espace de vie du quartier où les habitants pourront organiser des journées et des soirées à thèmes telles que celles organisées à l'école Fareroi ou encore prévoir des séances d'entraînement des jeunes du quartier au Futsal. Puis, dans un 2^{ème} temps, il s'agit d'améliorer l'image du quartier dans la continuité des efforts consentis par les habitants en embellissant l'entrée du lotissement.

La remise en état du plateau sportif de Fareroi permettra de doter la commune et ses habitants d'un outil de développement social de proximité qui favorisera la cohésion sociale.

